

posait procès : il a, pour cela, des raisons bien puissantes.

Le ministère qui l'a précédé était dans le même sentiment et était aussi ferme pour reconstruire les poursuites.

Discours de M. Brisson

M. BRISSON, rapporteur, se félicite de pouvoir prendre la parole devant le Gouvernement. On sait, en effet, qu'il y a dans la cause non-seulement une question juridique, mais aussi une crise ministérielle.

Le rapporteur, qui compte avoir des amis sur les bancs du Gouvernement, des amis personnels et des amis politiques, regrette vivement de se trouver dans cette situation de ne pouvoir atteindre ceux qu'il croit coupables qu'à travers ceux qu'il estime. (Très bien ! très bien !)

La commission n'avait pas ainsi posé la question; elle avait distingué la responsabilité politique, de la responsabilité pénale des ministres; et elle avait pensé que la Chambre pourrait être appelée à remplir, envers des ministres tombés, le rôle d'un grand jury national.

Si la cause était portée devant le Sénat, que le pouvoir exécutif vint peser sur la conscience des juges ? (Applaudissements.) Pourrait-on substituer à la question de culpabilité la question de cabinet ? Evidemment non.

Le rapporteur ne veut pas de même devant la Chambre de mise en accusation, et l'intervention du cabinet est-elle admissible ?

La commission, élue par toutes les parties de la Chambre, apporte le résultat de ses travaux; elle peut accepter le détournement de la question (Très bien ! très bien !). Elle ne décline toutes les conséquences. Elle ne s'adresse pas au Cabinet.

On a dit, dans la presse, que le rapport avait été une déception, que les qualifications légales des faits étaient présomptueuses; cependant, le précédent orateur reconnaît qu'il y a présomption grave et qu'une condamnation est possible.

Entre le 16 mai et le 17 mai, a-t-on comploté contre la République ? et n'est-ce pas là le crime de trahison ? Croit-on qu'il faille, par l'impunité, encourager les conspirateurs de l'avenir ? (Très bien ! très bien !)

On admet qu'il y a eu conspiration dans les deux ministères; c'est le crime de haute trahison qui n'a pas sa place dans le code pénal mais qui relève de la jurisprudence de toute assemblée qui peut qualifier le crime ou étendre la peine.

D'ailleurs, combien d'autres faits relèvent directement du code pénal, articles 109, 110, 111 et 112 ?

On n'a pas oublié les vérifications des pouvoirs qui ont relevé les attentats portés à l'exercice des droits civiques des citoyens, par suite d'un plan concerté; on n'a pas oublié les actes arbitraires attentatoires à la liberté individuelle et à la Constitution.

Les ministres ont songé à se servir de la force pour faire violer la volonté nationale; c'est là la plus grave accusation portée contre les ministres, elle ressort de documents nombreux et notamment du mandat dont on a pu dire qu'il avait servi le général au coup d'état. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur donne lecture d'un rapport adressé le 18 octobre, au ministre de la Guerre par le gouverneur militaire de Lyon, ce rapport concernant un programme d'administration qui ne pouvait exister qu'avec l'état de siège. D'autres pièces du même ordre n'ont pu figurer dans le rapport, le ministre de la Guerre ne les ayant découvertes qu'après coup. (Bruit, à droite.)

M. BRISSON proteste contre ce procédé administratif.

M. le PRÉSIDENT rappelle M. Haentjens à l'ordre.

M. BRISSON cite un ordre du jour adressé à divers chefs de corps, constatant que la garnison de Paris pouvait devenir insuffisante, et prévoyant qu'il en résulterait un envoi de 22 régiments d'infanterie, des dispositions étaient prises qui ne devaient recevoir leur exécution que dans le cas où l'ordre serait trouble. A ce moment, la France était absolument calme. Le ministre Rochefort succède au ministre de Broglie, les dépêches citées au rapport montrent de quel esprit il était animé; son premier acte fut de remplacer le général Gresley, aujourd'hui ministre... (Applaudissements à gauche.)

Si le coup d'Etat de 1851 avait avorté, n'aurait-il pas fallu mettre en accusation les auteurs de la tentative ?

L'armée a fait deux gouvernements dans ce siècle: au 18 brumaire et au 2 décembre. On sait comment le pays s'en est trouvé.

Il est temps d'éveiller l'idée de la responsabilité chez les détenteurs du pouvoir, et ce sera une grande garantie, contre le retour de la réaction, d'assurer le châtiment de ceux qui ont entrepris l'aventure du 16 mai.

Il y a eu déjà quelque chose de profondément démoralisant dans la facilité d'évasion laissée au maréchal Bazaine. La Chambre ne voudra pas favoriser l'évasion des ministres du 16 mai et laisser dire que le seul crime impuni en France est la trahison, c'est-à-dire, le plus grave de tous ! (Applaudissements à gauche.)

M. FLOQUET demande si les députés actuels oublieraient les souffrances de leurs électeurs pendant sept mois; s'ils oublieraient le bulletin des communes ?

L'orateur conclut en disant que la Chambre, en adoptant le projet de loi sur le rapport Brisson, fera acte de justice et accomplira son devoir.

M. LÉPÈRE ministre de l'intérieur répond qu'il sépare la question de justice de la question politique. Il s'agit de savoir non seulement si le crime existe, mais s'il est opportun de le punir. M. Lépère signale la dette qui s'est faite dans le pays depuis le 16 mai sur lequel le Gouvernement partage le sentiment de la Chambre.

M. LÉPÈRE conclut au rejet des poursuites.

M. MADIER DE MONTJAU demandeur la remise à demain.

La Chambre décide que la discussion continuera.

M. MADIER DE MONTJAU adjure la Chambre de ne pas prendre une décision qui marquerait tristement dans l'histoire de la République actuelle.

Il donne au Gouvernement le droit d'intervenir dans une question où la Chambre n'est plus le parlement, mais une Chambre de justice. L'orateur s'étonne que le Gouvernement couvre des ministres qui ont commis le crime de lèse-patrie. Le Cabinet veut éviter une crise; la crise ne sera pas évitée.

La discussion est close.

Le scrutin ouvert sur les conclusions du rapport de M. Brisson.

Le scrutin est ouvert sur les conclusions du rapport de M. Brisson.

Le scrutin est ouvert sur les conclusions du rapport de M. Brisson.

La eue l'œuvre de la vérification des pouvoirs.

De même, le procès ne saurait entraver les travaux du Parlement. La Chambre n'a qu'à voter les conclusions du rapport et à retourner paisiblement ensuite aux soins qui la réclament. D'ailleurs, la procédure, la lumière étant faite déjà, pourra avoir d'une fort courte durée.

La Commission, en somme, ne demande à la Chambre que de voter l'application impartiale de la justice, et l'on peut être certain qu'aucun trouble moral ni matériel n'est à craindre, dans un pays, habitué, comme la France, à la patience et à la légalité.

Quel ministre de la Justice, dit encore l'orateur, oserait venir, à cette tribune, affirmer que l'application de la justice peut compromettre le Gouvernement dont il ferait partie ?

M. FLOQUET demande si les députés actuels oublieraient les souffrances de leurs électeurs pendant sept mois; s'ils oublieraient le bulletin des communes ?

L'orateur conclut en disant que la Chambre, en adoptant le projet de loi sur le rapport Brisson, fera acte de justice et accomplira son devoir.

M. LÉPÈRE ministre de l'intérieur répond qu'il sépare la question de justice de la question politique. Il s'agit de savoir non seulement si le crime existe, mais s'il est opportun de le punir. M. Lépère signale la dette qui s'est faite dans le pays depuis le 16 mai sur lequel le Gouvernement partage le sentiment de la Chambre.

M. LÉPÈRE conclut au rejet des poursuites.

M. MADIER DE MONTJAU demandeur la remise à demain.

La Chambre décide que la discussion continuera.

M. MADIER DE MONTJAU adjure la Chambre de ne pas prendre une décision qui marquerait tristement dans l'histoire de la République actuelle.

Il donne au Gouvernement le droit d'intervenir dans une question où la Chambre n'est plus le parlement, mais une Chambre de justice. L'orateur s'étonne que le Gouvernement couvre des ministres qui ont commis le crime de lèse-patrie. Le Cabinet veut éviter une crise; la crise ne sera pas évitée.

La discussion est close.

Le scrutin ouvert sur les conclusions du rapport de M. Brisson.

Le scrutin est ouvert sur les conclusions du rapport de M. Brisson.

Le scrutin est ouvert sur les conclusions du rapport de M. Brisson.

Je vous serais très obligé si vous vouliez bien me faire savoir si nous pouvons compter sur votre adhésion à nos résolutions, ou sur votre présence à la réunion du 29, j'aurai immédiatement l'honneur de vous faire connaître l'heure et le lieu de la réunion.

La simultanéité des efforts de l'agriculture peut seule nous faire obtenir un résultat sérieux: Les efforts individuels et isolés ont été et seront toujours frappés de stérilité.

Veillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

ESTANCELIN, Ancien député, président du Comité de Dieppe.

P. S. — Dans le cas où il existerait dans votre arrondissement des Comités cantonaux, je vous serais fort obligé, si vous vouliez bien leur faire adresser copie de cette lettre, ou me faire connaître les noms de ces différents associations.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

M. Achille Scrépel, député de Roubaix, vient d'avoir la douleur de perdre son frère et associé, M. Etienne Scrépel qui a succombé hier, après-midi, aux suites d'une pleurésie.

Cette nouvelle sera accueillie avec un pénible sentiment de regret par les nombreux amis de l'honorable famille Scrépel-Louage.

Hier à son lieu, dans les salons du Grand Hôtel de Lille, rue de la Gare, le banquet annuel de l'Association des Médecins du Nord.

Quarante convives environ ont pris part à cette fête, qui a été des plus cordiales. Des toasts ont été portés par M. Lupin, d'Arras, et M. Cazeneuve, président, qui a exprimé à l'assemblée les regrets éprouvés par M. le sénateur Testelin de ne pouvoir assister à cette réunion professionnelle.

Une lettre de Rome annonce que M. Brouin, archevêque, dont plusieurs journaux avaient donné des nouvelles alarmantes, est, au contraire, dans un état de santé excellent.

L'œuvre couronnée du jeune lauréat de l'Institut de France, sera jointe prochainement par la Société symphonique de Paris.

Les funérailles de notre jeune concitoyen, M. Paul Chéus, ont eu lieu hier matin. L'accompagnement consistait en deux cortèges: le corps à l'église, et une preuve évidente de l'estime qui entourait le défunt, frappé à l'âge de 23 ans, et de la considération que M. Chéus père a su s'attirer par ses services et son dévouement à la population de Roubaix et des environs.

Un fraudeur émérite, Jules Bogard, a été arrêté, hier, près du pont de la gendarmerie, malgré la vive résistance qu'il a opposée au douanier de service en cet endroit.

Le 7 juillet 1873, comparait devant le tribunal correctionnel de Lille, un sujet belge, Henri Lefebvre. Ce nommé était accusé de vol et fut reconnu coupable et condamné à trois mois de prison de plus, à l'expiration de sa peine, il fut rendu à sa mère patrie, mais trois semaines s'étaient écoulées sans nouvelles de sa délivrance, que Lefebvre revint à Roubaix et s'y maria. Depuis lors, personne ne l'avait inquiété et il en fut probablement ainsi à jamais, s'il n'avait été dernièrement poursuivi par la presse. La condamnation qu'il encourut après l'attention du parquet sur ses antécédents et mena son arrestation. Le tribunal correctionnel de Lille sera de nouveau appelé à statuer sur son sort.

Un jeune enfant de Croix, Jean-Baptiste Delmoite, a été renversé, il y a environ huit jours, par une voiture non éclairée qui passait près de l'église, à la sortie du salut et a eu l'épaule droite fracturée. Le conducteur de la voiture a continué sa route sans plus s'occuper de l'accident qu'il venait de causer.

Une enquête a été aussitôt ouverte et nous croyons savoir que l'imprudent cocher ne tardera pas à être découvert.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante: New-York, 13 mars, 7 h. du matin.

Une dépression attendra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant probablement celles de France, entre les 16 et 18. Vents du sud au nord-ouest, bourrasques et pluies. En général, hausse de température. Temps orageux sur l'Atlantique, au nord du 40° jusqu'au 20°.

Depuis quelque temps, il n'est bruit, à Houplines, que d'un empoisonnement. Un tisserand, nommé Léopold Demeu, depuis longtemps malade, est mort presque subitement, il y a quelques jours. On attribue à un dévouement aussi rapproché. Peu de jours après la cérémonie funèbre, la femme Demeu s'est rendue en Belgique, accompagnée d'un individu d'Houplines, marié et père de famille.

Le service public ayant accusé les fugitifs d'avoir hâté la mort de Demeu, l'autorité locale fit prévenir la gendarmerie.

Une enquête commença aussitôt, de laquelle il résulta que les coupables présents des charges qui lui sont reprochées pas bien établies. Si nous n'avons pas pu tout nous lecteurs au courant des nouvelles circonstances qui ont accompagné la mort de Demeu, nous nous proposons de faire connaître à une fin tragique qui a peut-être d'autre cause que l'imprudence de celui qui en a été la victime.

En effet, la nature de la maladie comportait l'emploi comme remède curatif de l'acide arsénieux et il n'est pas improbable que l'ingestion à une dose exagérée ait produit un effet toxique assez intense pour amener la mort.

ÉPHEMÉRIDES TOURQUENNOISES

14 février 1820. — On apprend à Tourcoing la mort tragique du duc de Berry, assassiné la veille, au sortir de l'Opéra par un ouvrier sellier nommé Louvel.

Le duc de Berry était connu des Tourquennois auxquels il était venu rendre visite, le 10 août 1815 (voir éphéméride de cette date) de sorte que cette nouvelle est, dans notre ville, un retentissement douloureux.

Voici ce que nous trouvons de propos, dans le *Hilte de Tourcoing* de M. Roussel-Defontaine :

« La visite que ce prince avait faite à notre cité, ses manières affables et les hautes espérances qu'il faisait concevoir, rendaient sa perte plus sensible parmi nous et occasionneront un véritable deuil public, que suivit une grande joie, en apprenant sept mois après, la naissance du duc de Bordeaux. »

État-Civil de Roubaix.

DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 13 MARS. — Corlie Vandandale, rue du Fontenoy, cœur du Thilleu, 5. — Céline Lapan, rue des 7 Ponts,

cœur Dupont. — François Lejeune, rue St-Joseph, 32. — Emilie Cornille, chemin de la Maquerelle, 15. — Léon Noy, rue de la Gare, 15. — François Rombouts, rue de l'Alma, 65. — Léon Petit, rue de Lannoy, 39. — Georges Lopers, rue Turgo, 25. — Auguste Tabou, rue du Dile, maison Jovanelle, 1. — Louise Fontaine, rue des Parvieux, 63. — Léonie Nuyts, rue du Nord, 8.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 13 MARS. — Octavie Pleschard, 24 rue, Chemin des Mottes. — Elise Batisier, 9 mois, rue de la Briqueterie. — Louis Delcombe, 75 ans 9 mois, époux de Jules Laguelle, Phalompas. — Victoire Duplancke, 33 ans, Hôpital-Neuf.

La Cour de Douai, Chambre correctionnelle, avait remis au 12 mars le prononcé de son jugement dans l'action intentée par le ministre public contre MM. Caby, fabricant de toiles, Legay et Delattre, courtiers à Arras.

On se souvient que le tribunal de cette dernière ville avait condamné M. Legay à un mois de prison et acquitté les deux autres prévenus. Au commencement de l'audience d'hier, mercredi, la Cour a rendu un arrêt par lequel, faisant droit aux conclusions des défenseurs, elle autorise l'enquête réclamée par ces derniers. La partie civile est admise à faire la preuve contraire.

Le tribunal correctionnel de Tournai vient de juger une affaire d'une importance exceptionnelle. Une association s'était formée dans le canton de Celles au lieu de l'abbaye de Marbourg sur une grande échelle. Elle a heureusement été découverte et les auteurs, arrêtés immédiatement, ont été traduits samedi en police correctionnelle. De sévères condamnations ont été prononcées contre eux.

CRIME DE FORCHIES. — En arrivant avant-hier matin, à Fontaine-l'Évêque, le parquet s'est rendu au lieu dit les Més, dans une maison où la victime, Jean Hecci, avait un pied-à-terre, et y a procédé à une visite domiciliaire.

La propriétaire s'étant opposée à l'entrée des magistrats, on a dû employer la force pour la contraindre à laisser instruire. Les agents de la force publique ont même été obligés de lui mettre les menottes.

Nous nous taisons sur le résultat de cette visite, mais elle a amené la découverte de nouvelles charges contre un individu de Courcelles qui a été immédiatement arrêté et écroulé le soir à la prison cellulaire de Charleroi.

La justice croit cette fois avoir mis la main sur le vrai coupable.

P. S. Il paraît qu'on aurait retrouvé la chartre qui a servi à transporter au milieu des champs le cadavre de Jacques Assourts. Ce véhicule appartenirait à des personnes avec lesquelles le Pouillon entretenait des relations assez suivies; on aurait aussi découvert dans la même maison des armes de diverses espèces.

Voilà maintenant cette affaire qui devient de plus en plus mystérieuse, et sur laquelle il n'est encore guère possible de se former une opinion.

Le parquet s'est rendu de nouveau à Forchies.

FAITS DIVERS

Un troisième descente à son lieu hier pour nommer un membre du conseil de l'ordre des avocats en remplacement de M. Jules Grévy, démissionnaire.

Volants, 27. Bulletin n° 1, Majorité absolue 137. M. Carrahy, 137. De Buis, 78. M. Carrahy, 28. M. Lajoinie, 1. M. Carrahy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages légalement exprimés, est nommé membre du conseil de l'ordre.

Un accident terrible a mis hier en émoi les locataires du n° 84 de la rue de l'Arbre-Sec, à Paris. Dans cette maison habitée, au 6^e étage un employé de commerce nommé J... qui depuis longtemps déjà, entretenait de relations avec une fille nommée G... (démourant rue des Deux Ponts, 4), appelle lui de Paris pour ses affaires d'intérêt, était parti samedi soir sans prévenir la jeune fille. Celle-ci, d'un naturel jaloux, crut et qu'elle abandonna le soir, en passant par de l'Arbre-Sec dans la soirée. Elle monta les six étages qui la conduisirent à la porte du jeune homme, et frappa sans recevoir de réponse. Persuadée que J... était chez lui avec une autre femme, elle se détermina à pénétrer chez lui en passant par une fenêtre de l'escalier qui était placée en face de celle du logement de J... toutes deux formaient l'encadrement de la distance était peu considérable, il lui suffisait, croyait-elle, d'enjamber pour pénétrer par la fenêtre, qui précisément était ouverte.

Elle ouvrit donc la fenêtre de l'escalier, monta sur l'appui et avança le pied pour le passer sur l'appui de l'autre fenêtre. Déjà elle était sur le rebord de la fenêtre, quand d'un coup de pied elle se glissa, ses doigts ne trouvant plus pour la soutenir que le rebord de la fenêtre où elle se tint cramponnée pendant quelques secondes, puis elle poussa un cri terrible et son corps vint à s'abîmer sur un grillage en fer placé dans la cour, au-dessus d'un vitrage d'où elle rebondit sur le sol. Relevée immédiatement, elle fut transportée à l'Hôtel-Dieu, où elle expira en arrivant.

Hier soir le pont neuf un marchand de téléphones perfectionnés démontrait aux curieux les avantages de son instrument. Quelques uns même s'amusaient à expérimenter. L'un d'eux avait porté à sa bouche l'objet que tenait le vendeur et son corps, assez grande distance; puis, il le mit à son oreille. Soudain le lâchant brusquement, il se jeta sur un monsieur à côté de lui, et lui administra une volée de coups de poing en s'écriant: « Je ne veux pas que tu sois devant le commissaire de police, ce bâillon a reconçu qu'il avait été victime d'une farce des mieux combinées. Voici ce qu'il a raconté. » J'ai demandé, a-t-il dit, à l'inconnu qui tenait le téléphone, le prix qu'il était, et il m'a répondu: « Regardez, vous voyez, mon téléphone est en train de fonctionner, j'ai eu affaire à un mauvais plaisant. » Le plaigraunt ne s'est pas, paraît-il, contenté de ces explications et donnera une suite à sa plainte.

On signale dans la région du Sud-Est des cas de péripneumonie contagieuse du gros bétail. Le *Chêne* journal de Marseille dit que ce sont des vaches venues d'Italie qui ont été atteintes et ont communiqué le mal.

La Décentralisation annonce que des employés de la région ont découvert à la Pape, près Lyon, 6,000 Kilogr. de tabac enroulés dans un caveau servant d'entrepôt à une association de contrebandiers, qui inroduisirent ensuite par petites quantités dans la ville cette marchandise de contrebande.

Depuis quelque temps déjà, un laveur de vaisselle, employé chez un restaurateur de la rue de Flandre, à Paris, croyait avoir dans un caveau servant d'entrepôt à une association de contrebandiers, qui inroduisirent ensuite par petites quantités dans la ville cette marchandise de contrebande.